

Demande de mise en service de générateurs de chaleur

Afin de vous et de nous éviter tout gaspillage inutile de temps et d'argent, nous vous prions de bien vouloir contrôler et confirmer les points énumérés ci-dessous avant de demander la mise en service (MES) de votre générateur de chaleur.

Demande de mise en service et date de l'intervention : meiertobler.ch/mes

Date de la MES : les demandes doivent être présentées au moins 5 jours ouvrables (d'octobre à mars, au moins 10 jours ouvrables) avant la date de la MES souhaitée. La date ferme définitive de la MES vous sera communiquée par e-mail en fonction des disponibilités.

Conditions préalables à la mise en service

Conditions préalables	Oui
L'installateur en chauffage et l'installateur-électricien seront présents lors de la MES.	<input type="checkbox"/>
Le système hydraulique du chauffage a été installé, rincé et purgé selon le schéma hydraulique.	<input type="checkbox"/>
Les installations électriques ont été réalisées selon le schéma électrique et sont conformes aux prescriptions locales.	<input type="checkbox"/>
L'antenne SmartGuard pour la télésurveillance a été installée sur la façade extérieure du bâtiment et l'extrémité du câble a été reliée au générateur de chaleur. (Tube vide min. M32)	<input type="checkbox"/>
Les distances minimales requises pour les travaux d'entretien sont respectées et les directives de l'AECA sont satisfaites.	<input type="checkbox"/>
L'accessibilité est globalement garantie (aussi au système des capteurs) et la protection des personnes est assurée et conforme aux dispositions légales.	<input type="checkbox"/>
L'isolation du bâtiment, ainsi que les fenêtres et les portes ont été montées.	<input type="checkbox"/>
La qualité de l'eau de chauffage (eau de remplissage et d'appoint) est conforme à la directive SSIC BT-102-01. Température de l'installation min. 15 °C pour les pompes à chaleur air/eau et split).	<input type="checkbox"/>
Les équipements techniques de sécurité sont conformes à la directive SICC HE301-01/2020.	<input type="checkbox"/>
La source de chaleur a été installée et raccordée correctement, en conformité avec nos prescriptions (conduits d'air/sonde géothermique/eau souterraine/tuyau du gaz/tuyau du mazout/dépôt de bois).	<input type="checkbox"/>
Les courbes de chauffage, les réglages et les données relatives à la puissance ont été fournis.	<input type="checkbox"/>
Les installations à pompe à chaleur ne doivent pas être utilisées pour sécher le bâtiment. Le séchage et le chauffage de la chape doivent être assurés par le client.	<input type="checkbox"/>
Le système des effluents gazeux et l'apport en air frais sont conformes aux spécifications du fabricant et ont été réalisés conformément aux directives de l'AECA.	<input type="checkbox"/>

N° d'ordre

Personne de contact pour coordonner la date de la MES

Numéro de téléphone / e-mail

de la personne de contact

Adresse de l'installation

(Rue et n°, NPA/Lieu)

Date souhaitée pour la MES

Remarques

Les écarts par rapport aux conditions préalables ou les prestations supplémentaires sur place entraînant un retard et/ou un surcroît de travail pour la MES seront facturés à la personne qui a demandé la mise en service.

Je confirme que les conditions préalables susmentionnées seront remplies au moment de la mise en service.

Prénom, nom
